



SNUipp - FSU Somme
25 rue Riolan
80 000 AMIENS
03.22.80.80.78
snu80@snuipp.fr
<http://80.snuipp.fr>

Déclaration à la CAPD du 1^{er} juin 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réuni-e-s ce jour en CAPD afin d'étudier les temps partiels et l'intégration après détachement dans le corps des PE. Les représentants syndicaux que nous sommes joueront pleinement leur rôle comme ils l'ont toujours fait.

Nous ne pouvons cacher notre inquiétude et notre colère face au projet présenté par le gouvernement ce vendredi 25 mai aux organisations syndicales dans le cadre de la concertation Action Publique 2022. L'une des pistes envisagées porte sur la suppression de toute compétence des CAP en termes de mobilité, de mutation et de changement de position statutaire (détachement, disponibilité, intégration/réintégration, démission). Autre élément du projet, la CAP ne serait plus consultée sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, mais sur les seuls critères collectifs d'inscription sur la liste ou le tableau. Les représentants en CAP seraient simplement destinataires des listes des opérations réalisées et des agents retenus. Toutes les mesures individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission) échapperaient à la compétence de la CAP qui se transformerait en une instance de recours pour les décisions défavorables aux agents. Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. Dans l'Éducation Nationale et dans le premier degré notamment, les élu-e-s du personnel font un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement, les promotions, faisant corriger des erreurs et injustices pour chaque opération. Ils/elles sont par ailleurs des expert-e-s des règles en vigueur, connaissent très bien la réalité du terrain, les cas individuels et sont un support précieux pour permettre à l'administration de prendre des décisions équitables et respectueuses des personnels. D'autre part leur présence et leur action dans les CAP leur permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales. Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « *suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires* » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU et la FSU affirment leur totale opposition et demandent au gouvernement de renoncer au texte proposé. Sur cet enjeu essentiel, ils travaillent à construire une réaction unitaire en associant l'ensemble des personnels.

La promotion hors classe n'étant plus à l'ordre du jour de cette CAPD, nous demandons un groupe de travail permettant de discuter des critères de départage. En effet, le SNUipp-FSU 80 s'oppose aux critères discriminants que vous proposez et qui mettent en avant l'ancienneté dans le grade voire même l'avis donné.

A l'instar de nos collègues du second degré, les professeurs des écoles attendent depuis de trop nombreuses années un véritable accès à la hors classe. Or si 25% des collègues du secondaire sont à la hors classe, à peine plus de 10% des PE y sont avec pour conséquence de nombreux et nombreuses collègues qui doivent retarder leur départ en retraite ou partent sans avoir atteint la hors classe.

Le SNUipp-FSU 80 vous a alerté le 12 avril dernier, lors d'une audience, sur la situation particulière des professeurs des écoles proches de la retraite, promouvables à la hors classe. Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des professeurs des écoles ayant une carrière complète d'enseignant-e et qui, au vu de la construction du barème, n'auront pas la certitude de changer de grade avant leur départ à la retraite si aucune attention particulière ne leur est accordée.

Pourtant la circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018 rappelle que « *la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide* ». Par souci d'équité, les collègues qui partiront à la retraite au 1^{er} septembre 2019 ou 2020 doivent pouvoir accéder à la hors classe lors de la prochaine campagne d'avancement.

Concernant les temps partiels, 12 collègues ont vu leur temps partiel sur autorisation refusé. Quels sont les critères de ces refus ? Les collègues n'ont pas à pâtir du manque de personnel enseignant dans le département. Le gouvernement doit recruter des enseignant-e-s en nombre suffisant, afin de permettre aux collègues qui demandent des mises en disponibilité, des exéats, des cumuls d'activité et des temps partiels d'obtenir satisfaction. Des recours vous seront remis durant cette CAPD, nous vous demandons de les accepter.

De nouveau, des collègues nous ont interpellés sur le fait que, du jour au lendemain, des AVS ont vu leur contrat terminé alors que l'année scolaire ne l'est pas encore. Qu'advient-il alors des élèves qui ne peuvent pas, être scolarisés-es dans des conditions optimales? Ne pourriez-vous pas intervenir afin qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accompagnement de ces enfants en anticipant la transformation des contrats CUI en contrats AESH ?

Suite au stage que vous avez proposé aux étudiants stagiaires ayant rempli les conditions de diplôme, nous vous demandons de leur accorder des frais de déplacement puisque ces journées de formation n'ont pas lieu à l'ESPE.

Enfin, concernant le projet de fusion des académies de Lille et d'Amiens, le SNUipp-FSU et la FSU, réaffirment ici leur opposition totale à ce projet, qui augmenterait le pouvoir de la Rectrice de Lille sur nos deux académies, supprimerait des postes ou provoquerait des mutations fonctionnelles ou géographiques imposées pour les personnels du rectorat et des DSDEN, réduirait le nombre de circonscriptions et conduirait à nommer un seul DASEN sur plusieurs départements, provoquerait encore davantage de fermetures de classes, affaiblirait l'offre éducative sur notre territoire et dévitaliserait nos départements toujours plus.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, entre le projet de réforme des CAP et celui de fusion de notre académie avec celle de Lille, la coupe est pleine ! Cela est de bien mauvais augure pour les enseignant-e-s du premier degré du département de la Somme...